Envoyé en préfecture le 01/09/2026
Reçu en préfecture le 01/09/2026
Publié le
ID : 056-215600065-20260901-DEL20260826_65-DE

Réf. : DEL202600826-65

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal d'AUGAN

L'an deux mille vingt-six, le 26 août le Conseil Municipal de la Commune d'Augan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie à 19h30, sous la présidence de Madame Dominique MARTIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 août 2026

PRESENTS (14)
Mme Dominique MARTIN, M. Alain CHOTARD, Mme Valérie DUBOIS, M. Clément CHOTARD, Mme Aurélie LOEZIC, M. Adrien GILLARD, Mme Valérie LERAT, M. Vincent MONNERAIS, M. Thierry ROBIN, Mme Marie-Thérèse LUCAS, M. Guénaël LAUNAY, M. Corentin PERRICHOT, M. Philippe ROBO, M. Mickaël BOIXEL.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (5) :
M. Cyrille MONNERAIS ayant donné pouvoir à M. Alain CHOTARD.
Mme Katy LETORE ayant donné pouvoir à M. Thierry ROBIN.
M. Pascal JOSSE ayant donné pouvoir à Mme Dominique MARTIN.
Mme Stéphanie DUBOIS ayant donné pouvoir à Mme Mme Valérie DUBOIS.
Mme Agnès GUILLO, ayant donné pouvoir à Mme me Marie-Thérèse LUCAS.

ABSENTS (0) :

Délibération n°20260826-65 – COMMANDE PUBLIQUE DE L'OUST BROCELIANDE COMMUNAUTE POUR L'ADHESION A LA PLATEFORME D'ACHAT CANUT (SOUSCRIPTION AUX ACCORDS CADRES : TELECOMS – MULTI-EDITEURS LOGICIELS)

Madame Le Maire informe le conseil municipal de la possibilité offerte par la communauté de communes (OBC) par délibération C_2026_008 du Conseil communautaire du 29 janvier 2026, de rejoindre un groupement de commande, en adhérant à la plateforme CANUT (Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms https://canut.org/). Celle-ci a été fondée par les collectivités territoriales au profit des collectivités et encourage en proposant une grille de tarifs incitative la mutualisation de l'achat public. En voici les modalités d'accès suivantes :

- Adhésion annuelle gratuite d'OBC et de son groupement à la plateforme CANUT :
  - Les communes qui le souhaitent, par simple délibération fixant le périmètre et le montant maximum par lot, peuvent désormais solliciter les différents prestataires des accords-cadres auxquels l'OBC a souscrit ou souscrire directement à l'un des accords-cadres proposés par la CANUT ;

- Adhésion aux accords-cadres suivants :
  - **Télécoms** pour un montant annuel de 1500,00 € porté par l'OBC composé comme suit :
    - Lot 1 : Services de télécommunications fixes avec engagements de service classiques - ADISTA
    - Lot 2 : Services de télécommunications fixes avec engagements de service avancés - SFR
    - Lot 3 : Services de télécommunications mobiles avec engagements de service classiques - SFR
    - Lot 4 : Services de télécommunications mobiles avec engagements de service avancés - BOUYGUES

Envoyé en préfecture le 01/09/2026
Reçu en préfecture le 01/09/2026
Publié le
ID : 056-215600065-20260901-DEL20260826_65-DE

• Lot 5 : Services de télécommunications fixes et mobiles adaptés aux activités de secours et à la sécurisation - ORANGE
• Lot 6 : Fibre noire - COMLINK
• Lot 7 : Couverture indoor - BOUYGUES
• Lot 8 : Appareils mobiles - BETOOBE en cotraitance avec CONNEXING et ARTO
• Lot 9 : Services packagés pour les petites structures - SFR
• Lot 10 : Wi-Fi public sécurisé - SFR

Cette souscription est ouverte à toutes les communes membres et à leurs syndicats : suppose une délibération avec le montant maximum estimé par lot d'ici avril 2028, date de fin de marché accompagné d'une demande au Service Informatique de l'OBC mentionnant le SIRET de l'entité et le mail du contact en charge du marché.

Les frais de gestion administrative de cet accord cadre seront mutualisés dans un second temps.

A noter que si l'OBC à fait Choix du lot 1 ; du lot 4 et du lot 8 ; les communes ont bien librement accès aux offres des 10 lots de cet accord cadre.

Vu qu'il est nécessaire de pourvoir au renouvellement du Contrat de téléphonie Mobile/Fixe/Internet à compter du 1er avril 2026 date d'échéance du présent contrat avec l'opérateur Orange. Le Maire propose au conseil municipal de retenir le lot 5 afin de pourvoir aux besoins de la commune. Le montant maximum est : tarif : 7600,00 € (3 ans) pour le lot 5.

- **Multi éditeur :** lot unique de logiciels spécifiques aux métiers numériques pour 0€/an.
  Cette souscription est ouverte gratuitement à toutes les communes membres et à leurs syndicats : suppose une délibération avec le montant maximum estimé par lot d'ici mars 2028, date de fin de marché accompagné d'une demande au Service Informatique de l'OBC mentionnant le SIRET de l'entité et le mail du contact en charge du marché.

  Cet accord cadre offre de comparer les tarifs proposés par vos prestataires locaux ou nationaux avec ceux du groupement, voir d'accéder à des logiciels concurrents non proposés par ces derniers. Il pourrait aussi permettre à terme l'emploi de logiciels similaires entre nos entités notamment en vue d'améliorer la Cybersécurité.

- L'accès à ces offres suppose l'extinction des précédents contrats.
- La CANUT n'exige pas d'exclusivité lors de l'utilisation de ses marchés, et permet de résilier la souscription à un marché à tout moment.
- La commune demeure maître d'œuvre et donc seule responsable de ses commandes auprès des titulaires de la CANUT.
- L'ensemble des pièces des différents accords-cadres sont accessibles aux membres sur le portail de la CANUT. Une simple inscription est nécessaire.

Envoyé en préfecture le 01/09/2026
Reçu en préfecture le 01/09/2026
Publié le
ID : 056-215600065-20260901-DEL20260826_65-DE

Pour rappel l'audit proposé dans la délibération [C_2023_125_B - NTIC convention mutualisation SI OBC] peut accompagner la commune dans ses orientations techniques et financière, notamment sur les accords-cadres évoqués ci-dessus.

Il est demandé au conseil municipal :

De décider de rejoindre la souscription au lot 5 des accords-cadres Télécoms et Multi-éditeur de la CANUT, groupement de commande porté par de l'Oust à Brocéliande Communauté selon les conditions décrites ci-dessus,
D'autoriser le Maire, ou son représentant, à procéder à toutes les formalités nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, à la majorité, (Résultat du vote : 18 votes pour, 1 vote contre, 0 abstention) des membres présents ou représentés :

Décide de rejoindre la souscription au lot 5 des accords-cadres Télécoms et Multi-éditeur de la CANUT, groupement de commande porté par de l'Oust à Brocéliande communauté selon les conditions décrites ci-dessus,
Autorise le Maire, ou son représentant, à procéder à toutes les formalités nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Mme Dominique MARTIN

MAIRIE de AUGAN
R.F.
56 (Morbihan)

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le 28/08/2026,
Et l'extrait au registre des délibérations ayant été transmis en préfecture le 28/08/2026

Envoyé en préfecture le 01/09/2026
Reçu en préfecture le 01/09/2026
Publié le
ID : 056-215600065-20260901-DEL20260826_65-DE